



**RETRAIT DU RÈGLEMENT 975 DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA JOANNIE ROCHETTE
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 12 000 000 \$**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE, QUE :**

1. Le 3 avril 2023, le Conseil a adopté le Règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000 \$;
2. Selon les articles 532 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM), la Ville a tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter le 18 avril 2023;
3. Selon le calcul effectué en vertu de l'article 553 de la LERM, le nombre de signatures requis au registre pour la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement 975 était de 370;
4. 463 personnes ont signé le registre le 18 avril 2023;
5. Selon l'article 559 de la LERM, tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié, le conseil peut, par résolution, retirer le règlement, la résolution ou l'ordonnance;
6. Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 avril 2023, le Conseil a retiré le règlement 975, mettant ainsi fin au processus de ce règlement (résolution 2023-04-118).

Donné à Berthierville, ce 26^e jour d'avril 2023.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière